



## **TERMES ET CONDITIONS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE ÉQUESTRE WESTERN LANAUDIÈRE (AREWL)**

Le paiement de la cotisation, correspondant à l'achat d'une carte de membre annuelle, confère à l'acquéreur le statut de membre actif de l'Association. La validité de la carte de membre annuelle prend fin chaque année, le 31 décembre.

Chaque membre actif âgé de 18 ans et plus, au 1er janvier, dispose d'un droit de vote à raison d'un vote par personne lors des assemblées générales, qu'elles soient annuelles ou spéciales. Ce droit de vote est réservé exclusivement aux membres actifs présents. Seuls les membres actifs en règle ont le droit de voter lors des assemblées annuelles et générales. Ils disposent d'un (1) vote chacun.

De plus, tous les membres actifs en règle au sein de l'association régionale sont éligibles au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration (ou comité).

En achetant une carte de membre annuel de l'Association AREWL, vous acceptez de vous conformer aux termes et conditions suivants :

### **CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS DE CHEVAL QUÉBEC**

- Les membres de l'association s'engagent à respecter les règlements et normes établis par Cheval Québec.
- L'adhésion à Cheval Québec est obligatoire pour participer aux compétitions organisées par l'association. Les membres doivent s'assurer que leur adhésion est valide et conforme aux exigences de Cheval Québec avant de s'inscrire à une compétition.
- Le conseil d'administration se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre actif pour tout motif jugé suffisant, conformément aux règlements internes de l'association et de Cheval Québec. Dans de tels cas, aucun remboursement des cotisations annuelles ou des frais de participation aux classes ne sera accordé.

### **SANCTION DES COMPÉTITIONS**

- Toutes les compétitions organisées par l'AREWL seront sanctionnées par Cheval Québec.

### **DROIT DE VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

- Tous les membres actifs disposent d'un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle.

### **RESPECT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OSBL**

- Les membres de l'AREWL acceptent de se conformer aux règlements généraux de l'organisation, lesquels peuvent être modifiés, ajustés, promulgués ou révoqués lors de l'assemblée générale annuelle, conformément à la clause de ces règlements.

### **RÈGLEMENTS INTERNES DES COMPÉTITIONS**

- Les membres actifs acceptent et s'engagent à respecter les règlements internes des compétitions de l'AREWL. Ces règlements sont mis à jour lors de l'assemblée générale annuelle et disponibles sur le site web de l'association.

### **GESTION DES COMPÉTITIONS VIA ÉQUI-GO :**

- Toutes les compétitions et leurs inscriptions seront gérées via la plateforme web Équi-Go.

## **ACCÈS AUX DONNÉES CONFIDENTIELLES SUR ÉQUI-GO**

- Les membres acceptent que les informations contenues dans la plateforme Équi-Go soient accessibles aux administrateurs en poste dans le comité pour assurer le bon déroulement des activités de l'association.
- Les administrateurs ayant accès aux informations confidentielles de la plateforme seront liés par un contrat de confidentialité. Ils s'engageront à traiter adéquatement les données confidentielles conformément à leur mandat. Ce contrat inclura une liste détaillée de leurs tâches et des accès nécessaires à Équi-Go pour accomplir leurs fonctions.
- Toutes les données sont hébergées sur une base de données située au Québec, garantissant leur conformité avec les exigences légales en matière de protection des données.
- Les données sont purgées chaque année, puis renouvelées pour l'association lors du processus de rachat des cartes de membres. Cette pratique garantit que seules les informations pertinentes et à jour sont conservées, minimisant les risques associés à la conservation prolongée des données.

## **PARTAGE DES INFORMATIONS AVEC LES PARTENAIRES**

Les membres acceptent que leur nom et prénom figurent sur une liste de membres actifs, laquelle pourra être partagée avec les partenaires de l'association. Ce partage vise à permettre aux membres de bénéficier des rabais, promotions et avantages offerts grâce à leur adhésion.

## **COMMUNICATION OFFICIELLE ET ASSISTANCE**

Les principales communications importantes, incluant les dates de l'assemblée générale, les dates des compétitions, le déroulement des compétitions et les informations de pointage, seront publiées sur la page Facebook officielle de l'AREWL.

Le lien de communication direct avec le comité, ainsi que pour toute assistance liée aux inscriptions ou autres besoins, se fera via Messenger (Facebook) sur la page officielle de l'AREWL.

Les membres actifs consentent à ce que l'administration de l'AREWL communique avec eux par courriel et/ou via les plateformes de médias sociaux, telles que Facebook, pour les informer des activités, événements et autres informations pertinentes.

L'AREWL s'engage à conserver les données des membres pour une période maximale de 24 mois suivant le paiement de leur cotisation annuelle. Passé ce délai, les informations seront supprimées, conformément aux bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles.